

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2019

Président :	M. Christian CHEYROUX, Président
Présents-es :	Mmes Corinne BAUDET, Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Rachel BOURQUIN GUIDI, Simone BOWMAN, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Cécile FOURNIER, Geneviève MAYTAIN et Bénédicte DE RAEMY
	MM. Thomas GAUDIN, René GISIGER (Vice-Président), Ivan MARTIGNONI, Raphaël PRINA, Stéphane SCHWEIZER et Philippe SIMON
Secrétaire :	M. Jacques NIERLÉ
Conseil administratif :	M. Steve DELAUDE, Maire MM. Fernand SAVIGNY et Christian GORCE, Conseillers administratifs
Excusé-e-s :	MM. Gérald ESCHER, Stéphane HILTY, Michel MOUTON et Alan TORSSELLETI
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A.	Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 31 octobre 2019 (sous réserve)	2
B.	Communications du Bureau du Conseil municipal	2
1.	Informations diverses	2
a)	Nouveaux statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	2
b)	Promotions citoyennes	2
c)	Rappel des manifestations de décembre 2019	2
d)	Séance d'installation du prochain Conseil municipal	2
C.	Rapport de commission	2
1.	Rapport de la Commission des finances relatif au budget 2020	2
D.	Propositions du Conseil administratif	3
1.	Projet de délibération N°4-2019 : Approbation du budget de fonctionnement annuel 2020, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter	3
2.	Projet de délibération N°5-2019 : Ouverture d'un crédit de CHF 151'700.- destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises	4
E.	Communications du Conseil administratif	6
1.	Informations diverses	6
a)	Retour sur la séance d'information « Sécurité »	6
b)	Rappel : repas de Noël des Seniors	8
c)	Dépassement de crédit	8
d)	Courrier de M. Prina relatif à son étude sur la consommation énergétique des bâtiments de la commune	8
F.	Propositions individuelles & questions	8
i)	Nouvelle salle de mariages	8
ii)	Eclairage du passage piéton sur le chemin du Relai	8

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue M. Steve Delaude, Maire et MM. Fernand Savigny et Christian Gorce, Conseillers administratifs ainsi que le public présent (1 personne). Il excuse les absences de MM. Mouton, Torselleti, Escher et Hilty. Il ouvre la séance à 20h00.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 31 octobre 2019 (sous réserve)

Les documents n'étant pas parvenus dans les temps, ils seront adoptés lors de la prochaine séance.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Informations diverses

a) Nouveaux statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)

Le Président rappelle la séance du 6 novembre dernier et demande si l'un des membres y a assisté. Comme personne n'acquiesce, le Président renonce à ouvrir la discussion et rappelle que la délibération sera votée en décembre.

b) Promotions citoyennes

Comme chaque année, la Ville de Genève organise une soirée au Théâtre du Léman qui aura lieu le mardi 18 février 2020 à 20h00. Sont invités les membres du Conseil municipal dont l'(les) enfant(s) est (sont) né(s) en 2002. Le Président indique que M. Gorce représentera la commune et que l'invitation est aussi ouverte à celles et ceux qui sont simplement intéressés à participer à cette cérémonie. Ils doivent s'annoncer ce soir ou au secrétariat de la mairie d'ici le 28 novembre prochain.

c) Rappel des manifestations de décembre 2019

Un tableau est remis aux Conseillers, avec la liste des manifestations de ce mois de décembre. Le Président les cite :

Samedi 7 décembre, Conférence sur la Médiation interculturelle et vernissage de l'exposition du Collectif interculturel de médiation, à 11h à la salle polyvalente.

Lundi 9 décembre, Vin chaud du Calendrier de l'Avent offert par la mairie.

Vendredi 13 décembre, fête de l'Escalade à l'école, en soirée

Mardi 17 décembre, Noël dans le village à la Chapelle, en soirée.

Vendredi 20 décembre, Repas des Seniors, avec un discours de M. Delaude.

d) Séance d'installation du prochain Conseil municipal

Le Président rappelle que cette séance aura lieu le mardi 2 juin 2020. Elle sera convoquée par le maire, avec l'ordre du jour suivant : prestation de serment, élection du Bureau du Conseil municipal et nomination des membres des diverses commissions.

C. Rapport de commission

1. Rapport de la Commission des finances relatif au budget 2020

M. Prina, président de la Commission, informe que la commission s'est réunie le 11 novembre. Elle a relevé que le résultat 2020 est basé sur les estimations du département des finances, qui ne prennent en compte vraisemblablement aucune modification significative découlant du départ de la société Patek Philippe et de l'arrivée de Rolex en 2020. La question en suspens, pour la Commission, est la date effective de déménagement de ces deux sociétés, laquelle pourrait modifier les recettes fiscales 2020. Ceci ne sera connu qu'au bouclage des comptes 2021. Le président relève le décalage. Le budget 2020 présente un résultat négatif dû, en partie, aux effets de la RFFA, à la création de deux postes de travail, création justifiée comme la Commission a pu le vérifier avec les justificatifs fournis, et à la prise en compte du coût estimé du financement des places de crèches sur 4 mois. Le résultat déficitaire a été contenu par les amortissements complémentaires votés les années précédentes par le Conseil, et grâce aux recettes

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

financières des loyers locatifs et commerciaux du centre de vie intergénérationnel. La Commission a reconnu qu'une éventuelle modification du centime additionnel n'était pas à l'ordre du jour. Le président demande d'attendre deux à trois ans, afin d'avoir une situation stable en termes de rentrées fiscales des personnes morales et de prendre une décision en connaissance de cause. Pour 2019, la Commission a pris note que le Conseil administratif va examiner, comme chaque année, si des amortissements complémentaires peuvent être enregistrés dans les comptes 2019 et ce, après avoir pris en compte la provision de CHF 900'000.- nécessaires au remboursement futur de prélèvements d'impôts à la source trop élevés suite à la modification des modes de comptabilisation. La Commission recommande d'accepter le principe de ces amortissements qui seront certainement soumis lors de la séance de décembre.

Le président conclut en rappelant que la commission des finances, à l'unanimité, recommande aux membres d'accepter le projet de délibération N°4-2019 et d'approuver le budget de fonctionnement 2020 qui prévoit un déficit de CHF 418'617.-, ainsi que le budget d'investissements 2020 qui prévoit des investissements nets pour CHF 5'407'700.-.

M. Savigny indique qu'un document est distribué, qui présente les dépenses extraordinaires du budget 2020. Certaines de ces dépenses auraient pu être activées dans le cadre d'investissements, ce qui aurait réduit de quelques centaines de milliers de francs les charges du budget 2020. Concernant les amortissements complémentaires, l'exécutif fera l'exercice malgré la charge supplémentaire de CHF 900'000.-. C'est en mars que l'on saura si l'on a les moyens d'amortir mais sans délibération, il ne sera pas possible de les réaliser. Il s'agit d'une démarche technique.

La parole n'étant pas demandée, le Président met les conclusions du rapport au vote.

Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve les conclusions du rapport de la Commission des finances relatif au budget 2020.

D. Propositions du Conseil administratif

1. **Projet de délibération N°4-2019** : Approbation du budget de fonctionnement annuel 2020, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter

M. Savigny rappelle que cette délibération est la conséquence de la présentation du budget 2020 lors de la dernière séance et du travail effectué par la Commission, qui l'a conduit à en recommander le vote.

La parole n'étant pas demandée, le Président lit puis fait voter la délibération comme suit :

APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2020, DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QUE DE L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Vu le budget administratif pour l'année 2020 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 11'224'000 CHF aux charges et de 10'805'383 CHF aux revenus, la perte présumée s'élevant à 418'617 CHF,

Attendu que cette perte présumée se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 418'617 CHF et résultat extraordinaire de 0 CHF,

Attendu que l'autofinancement s'élève à 729'303 CHF,

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2020 est maintenu à 43 centimes,

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2020 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 0 centime,

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 5'407'700 CHF aux dépenses et de 0 CHF aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 5'407'700 CHF,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 729'303 CHF, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 4'678'397 CHF,

Vu le rapport de la commission des finances du 11 novembre 2019,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des membres présents, soit 14 voix « pour »

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2020 pour un montant de 11'224'000 CHF aux charges et de 10'805'383 CHF aux revenus, la perte totale présumée s'élevant à 418'617 CHF. Cette perte totale présumée se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 418'617 CHF et résultat extraordinaire de 0 CHF.
2. De maintenir le taux des centimes additionnels pour 2020 à 43 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2020 à 0 centime.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2020 jusqu'à concurrence de 4'678'397 CHF pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2020 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

La délibération votée, le Président salue le travail effectué ligne par ligne, avec un détail de précisions, tant par M. Savigny que par Mme Corradin, comptable, travail qui n'est pas effectué dans toutes les communes.

L'assemblée applaudit.

2. **Projet de délibération N°5-2019** : Ouverture d'un crédit de CHF 151'700.- destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

M. Savigny indique qu'il s'agit d'une délibération particulière, qui résulte d'une loi qui fait obligation à la commune de participer au financement de ce fonds. Il s'agit ici d'un acte formel. M. Savigny rappelle que la commune a déjà reçu des fonds de ce Fonds, en lien avec son développement urbain, et qu'elle pourra encore en être bénéficiaire.

La parole n'étant pas demandée, le Président lit la délibération puis la fait voter comme suit :

OUVERTURE DU CRÉDIT DE 151'700CHF DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU);

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département du Territoire) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes;

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement;

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des membres présents, soit 14 voix « pour »

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 151'700CHF pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").*

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2021.*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point n°1.*

E. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Retour sur la séance d'information « Sécurité »

M. Delaude revient sur cette soirée, qui s'est tenue la veille de cette séance du Conseil, destinée à permettre aux habitants de venir chercher des informations sur la situation, les actions entreprises par la police, les gardes-frontières, les APM, et aussi pour exprimer des craintes et des besoins. A ce stade, il est difficile de voir ce que les gens vont retirer de cette soirée, mais le Conseil administratif est absolument convaincu qu'elle était nécessaire. Un nombre important d'habitants est venu. M. Delaude indique partager la frustration des habitants sur l'évolution des enquêtes, puisque rien n'est communiqué sur des affaires en cours venant de la police ou du Parquet. A la suite de cette séance, des contacts ont été pris pour évaluer des possibilités d'actions complémentaires par rapport à la situation. La vidéosurveillance va être examinée de près par l'exécutif, sur la base de l'expérience faite par une commune voisine suisse dans ce domaine. Des contacts vont être amorcés avec une société de sécurité privée, pour compléter le dispositif de surveillance sur le territoire communal. M. Delaude indique que, vu le nombre actuellement de patrouilles, la commune peut s'estimer bien lotie, mais, de manière temporaire, un renforcement dans des endroits et des lieux choisis par la commune peut être utile. La question de l'éclairage est venue. M. Delaude rappelle que la diffusion du nouvel éclairage public est différente, orientée vers le bas et non plus vers le ciel. Ceci donne l'impression de moindre luminosité. Un point de situation sera fait pour conjuguer la réduction de l'empreinte lumineuse voulue dans la région avec des lieux qui pourraient être en déficit. Suite aux témoignages des jeunes, des contacts ont été pris avec la FASE pour trouver quels lieux ou solutions pourraient leur être proposés pour qu'ils disposent d'un endroit à eux. M. Delaude relève que la police a été prise à partie, parfois sur des points très différents, on sent que les gens voulaient s'exprimer. M. Delaude se dit convaincu que certains points soulevés ont été entendus par la police et trouveront à terme une solution. M. Delaude salue l'excellente collaboration de toutes les forces de police avec l'exécutif, cela inclut les APM et les gardes-frontières, très présents dans tous les dispositifs.

M. Martignoni indique que le point de la société de sécurité privée lui a été rapporté plusieurs fois à la suite de la soirée, pour un terme court. Il apprécie cette démarche, au nom de toutes ces personnes qui lui ont demandé de discuter de cette possibilité.

M. Gisiger revient sur l'intervention du responsable de la FASE, qui a très bien parlé. La FASE fait un super travail avec les jeunes. M. Vaucouleur est excellent, il faut les associer aux remerciements que M. Delaude vient de faire.

Le Président abonde et relève que M. Vaucouleur a été le seul à prononcer le mot « apaisement » et à faire valoir le respect des institutions. Il suggère que soit le Conseil municipal, soit une commission, le rencontre pour discuter sur la suite, sur une stratégie à construire favorable aux jeunes.

M. Gorce rappelle qu'outre la répression, il faut accompagner les plus jeunes et c'est le travail qu'il fait avec la FASE. M. Vaucouleur apporte des atouts et du professionnalisme dans ce travail. Lui-même a des réunions régulières avec la FASE, la commission Enfance et Jeunesse l'a auditionné déjà deux fois. Dans le debriefing qui suivra cette séance, la police sera présente mais aussi la FASE, pour poursuivre cette démarche. Les contacts que M. Vaucouleur peut avoir avec son homologue français sont précieux, aussi pour apaiser les choses des deux côtés de la frontière. Au vu des réactions des jeunes lors de la soirée, on peut aussi remercier ces jeunes pour l'aide qu'ils ont apportée à l'organisation de la soirée. M. Gorce souhaite aussi poursuivre les contacts, pour aider les jeunes à se structurer et à proposer des choses. La commune n'a pas énormément de locaux à disposition, hormis le local en gestion accompagnée actuellement vide, et il faut d'abord comprendre leurs besoins.

M. Gisiger signale la présence lors de la soirée de Jonas, le TSHM qui fait partie de cette équipe fantastique qui travaille avec les jeunes sur le terrain.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Maytain indique ne pas être restée jusqu'au bout, car elle a eu le sentiment d'avoir entendu ce qu'elle voulait entendre. Donc elle n'a pas entendu M. Vaucouleur, dont elle respecte beaucoup le travail et les compétences. Elle n'a pas trouvé la soirée apaisée. Elle a ressenti de la colère, de l'angoisse mais aussi de la hargne dans les questions posées. La police a été très clairement prise à partie, avec des gens lui disant ce qu'elle devait faire alors qu'elle devrait être remerciée de ce qu'elle fait. Des améliorations peuvent toujours être apportées mais un vrai travail est déjà fait. Il faut aller vers l'apaisement, prendre des mesures, c'est bien, mais il ne faudra pas céder à des craintes irrationnelles. Mme Maytain cite une dame qui déplorait l'absence d'éclairage dans les chemins agricoles quand elle promenait ces chiens, pour Mme Maytain cela fait partie des choses qu'on ne pourra pas faire. Mme Maytain a été interpellée de voir Mme Céline Amaudruz présente, elle comprend que le sujet intéresse un parti comme l'UDC, mais elle s'est posée la question de ce que deviendra la bonne intention de la soirée : aura-t-elle porté ses fruits ou aura-t-elle cristallisé certaines idées ? Ce sont des questions que Mme Maytain se pose.

M. Delaude répond qu'au niveau du Conseil administratif, la nécessité de faire des choses justes et proportionnées relevée par Mme Maytain est partagée. Il n'est a priori pas envisagé d'éclairer les chemins agricoles, mais le débat ne sera pas ouvert sur ce sujet. Il est un peu tôt ce soir, mais la commune arrivera à tirer des éléments positifs de cette soirée. Par rapport à la présence de certaines personnes dans l'assemblée, la soirée était publique et ouverte à tous. Quant aux opinions, c'est important pour les élus et pour la police d'avoir un retour direct des gens, et pas des réseaux sociaux ou des articles dans la presse. C'était une tribune qui a permis à des gens de s'exprimer, d'entendre d'autres craintes et aussi qu'il y a des gens qui n'ont pas de craintes, que des choses sont déjà faites et vont continuer de l'être.

Mme Bowman a été satisfaite d'entendre les gens et les réponses. Elle relève aussi la hargne, notamment contre la police, mais pense que ces personnes n'auraient pas été calmées par des réponses. Elle trouve que les réponses ont été très très bonnes. Pour les jeunes qui ont parlé, elle revient sur leur demande d'avoir un lieu pour se retrouver tous les soirs. Mme Bowman ne voit pas d'urgence à répondre à ce besoin, les jeunes doivent avoir des apprentissages et des études à faire, elle ne voit pas l'utilité de leur fournir un local pour qu'ils s'y retrouvent tous les soirs.

M. Gorce revient sur le local en gestion accompagnée, qui existe déjà et qui va se retrouver disponible au début de l'année prochaine. Il est mis à disposition tous les jours d'un groupe de jeunes qui n'y va pas. Ce local sera réaffecté, à ce groupe de jeunes présents lors de la soirée ou à d'autres, cela se discutera aussi avec la FASE. Peut-être qu'un dialogue permettra de s'orienter vers quelque chose. M. Gorce reviendra vers la Commission Enfance et Jeunesse, puis au Conseil municipal si l'affectation du LGA devait changer.

M. Martignoni relève qu'en fin de séance, suite à la recommandation du maire, des communiers de tous âges se sont dirigés vers les jeunes, notamment le jeune qui s'est exprimé sur son agression. Cela a resserré les liens. Les communiers perçoivent déjà mieux ce groupe de jeunes, il y a eu de l'empathie pour eux, ce qu'il salue.

Mme Fernandez Page indique avoir eu des retours sur la démarche, qui a été très appréciée. Elle salue le fait que ces jeunes se soient exprimés devant 350 personnes, ce qu'elle a trouvé courageux. Elle signale que le jeune a été très touché aussi par les gens qui venaient vers lui. Elle demande si l'Espace 267 ne pourrait pas ouvrir un ou deux soirs de plus par mois.

M. Gorce répond que c'est possible mais qu'il faut un budget et voir si la FASE a les ressources pour une prestation élargie. Il abordera cette question avec la FASE.

M. Gisiger estime que la presse ne joue pas l'apaisement. Il invite à faire attention aux médias, qui ne sont pas toujours un bon allié.

Mme Bourquin Guidi relève que le Major Broch n'a pas eu de langue de bois. Il a fait face à toutes les questions, même si elle comprend que les personnes venaient pour être rassurées et auraient voulu entendre que les agresseurs étaient arrêtés. Selon elle, M. Vaucouleur fait un très bon travail mais il n'est là qu'épisodiquement. Les jeunes s'alimentent sur les réseaux sociaux et là, Mme Bourquin Guidi redoute l'escalade.

M. Gorce acquiesce, si M. Vaucouleur n'est pas magicien, il manifeste une ferme volonté d'accompagner ces jeunes dans leur démarche de déposer plainte plutôt que dans la vengeance qu'alimentent ces réseaux sociaux.

Mme Fournier n'a pas pu rester jusqu'à la fin. Elle a croisé M. Vaucouleur et a ressenti sa tristesse suite à ces histoires de milices initiée par des adultes, qui ternit son travail auprès des jeunes. Elle signale qu'une association de sport a

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

recommandé que les enfants soient accompagnés avant et après leur heure de sport. Elle n'est pas sûre qu'il faille aller jusque-là.

M. Delaude répond qu'il s'agit d'une association qui répondait peut-être à l'inquiétude de parents.

Mme Fournier répond que c'est alors valable pour tout, pour l'adolescent qui rentre du cycle à 18h...

Le Président souligne que les prestations sportives sont peut-être plus exposées à des confrontations.

b) Rappel : repas de Noël des Seniors :

M. Savigny rappelle que le repas de Noël offert aux Seniors aura lieu le vendredi 20 décembre 2019 dès 18h00. Les membres du Conseil municipal sont invités sans leur conjoint-e, faute de place. Ils recevront prochainement leur invitation. Les membres de la commission des affaires sociales sont invités à prendre part à la mise en place de la salle l'après-midi et ils se chargeront du service des digestifs et de la distribution des cadeaux en fin de soirée. Les membres du Conseil municipal auront des places réservées (non nominatives) à différents emplacements des tables.

c) Dépassement de crédit

M. Savigny informe qu'un dépassement d'à peine CHF 200.- est relevé sur une rubrique du budget de fonctionnement, liée aux repas des sapeurs-pompiers lors de leur formation.

d) Courrier de M. Prina relatif à son étude sur la consommation énergétique des bâtiments de la commune.

Le Président indique que ce point sera discuté en décembre.

F. Propositions individuelles & questions

Le Président souhaite rappeler le contenu de cette rubrique. S'appuyant sur le Règlement du Conseil municipal, il relit la définition de la question, qui est « *une demande d'explication adressée au Maire sur n'importe quel objet ressortissant de l'Administration municipale. Elle peut être écrite ou orale. (...) Le Maire répond dans la même forme dans un délai d'un mois au maximum.* » Il lit également la définition de la proposition individuelle : « *La proposition individuelle invite le Maire à étudier un sujet déterminé et à présenter un rapport. Elle peut être écrite ou orale.* » Le Président poursuit sur la résolution, qui est « *une proposition faite au Conseil municipal* », puis il rappelle la motion, qui est « *une proposition faite au Conseil municipal d'inviter le Maire à étudier une question déterminée et à présenter un rapport à ce sujet.* »

M. Gaudin demande si le fait de faire cette remarque est destiné à motiver les Conseillers municipaux à faire davantage de remarques ou, au contraire, pour leur signaler que certaines remarques n'ont pas de raison d'être à ce moment-là.

Le Président relevant que la deuxième option est la bonne, M. Gaudin signale qu'il a souvent remarqué que des interventions n'avaient pas lieu d'être au Conseil municipal, que des problèmes de haie ou des dépassements de vitesse devaient être communiqués directement à la mairie, plutôt qu'attendre la fin d'une séance du Conseil municipal.

i) Nouvelle salle de mariages

Le Président demande ce qu'il en est de la nouvelle salle de mariages.

Le Conseil administratif informe qu'on attend encore la table. M. Savigny indique que les gens peuvent se marier malgré tout.

ii) Eclairage du passage piéton sur le chemin du Relai

Le Président demande ce qu'il en est de cet éclairage, qui avait déjà fait l'objet d'une demande d'un ancien Conseiller municipal.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Delaude répond que c'est en cours d'analyse, avant de se rappeler que la réponse avait déjà été apportée précédemment au Conseil.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h25.

Le Président
Christian Cheyroux

Le Vice-Président
René Gisiger

Le Secrétaire
Jacques Nierlé